

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

Mémoire et témoignage au pays des mines !

Yvan Croteau, Ing.f., Chapais, 24 septembre 2013

CAPERN – 053M
C.P. – P.L. 43
Loi sur les mines

Préambule :

Mon texte a été rédigé avec des ressources et un temps très limité. Le classement des idées par chapitre n'est donc pas toujours adéquat. Certaines idées reviennent mais cela indique aussi leurs importances. Les idées et les témoignages soulevés sont le fruit de mon expérience de trente années sur le terrain comme acteur et témoin des hauts et des bas de nos politiques liées aux ressources naturelles. Le temps que j'ai passé sur le terrain dépasse de beaucoup celui de mes confrères de l'ordre. Ce texte est donc aussi un parcours aux détours inattendus. Pour faire ressortir certains enjeux, j'ai introduit quelques citations d'artistes que je trouvais originales et d'actualités. J'ai insisté sur les lacunes impopulaires du secteur minier afin de mettre en évidence les enjeux liés à une perspective qui se veut avant tout globale et générationnelle. Je laisse à l'industrie le soin de montrer ses bons coups car elle en a largement les moyens.

Mon intérêt pour la gestion des ressources naturelles remonte à mes 15 ans. J'avais dû quitter ma famille de St-Eustache pour suivre une formation de garde forestier à Amos. D'autres études ont suivi jusqu'à l'âge de 28 ans. Malheureusement, les contradictions que j'avais vu apparaître à l'époque persistent. La foresterie et les mines sous l'égide du même ministère ont développé des intérêts communs et conservés des pratiques similaires. À Québec, je considère que ce ministère ne défend pas nos intérêts. Dans sa propre mission, il est en conflit d'intérêts. Mon ordre professionnel l'avait déjà signifié dans un mémoire. Pour moi, en ce moment, ce qui importe c'est la possibilité d'accomplir mon devoir civil et d'utiliser ce moyen de communication pour contribuer à l'émergence d'un Québec meilleur et mieux adapté aux multiples conditions changeantes auxquelles nous faisons face. Je suis pour l'autonomie des régions ressources, le plus loin possible, soutenu par des mesures d'accompagnement national cohérentes afin de concilier les multiples besoins locaux en fonction des réalités géographiques, économiques et culturelles de chaque milieu. Mes douze dernières années de travail dans le contexte des Premières Nations m'ont apportées un éclairage sur notre rapport avec les autres et la nature qui se traduit aussi par certaines propositions et remarques. Nous avons un avenir commun, tous doivent y contribuer.

Merci à la députation de prendre le temps de lire ce mémoire!

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

Redéfinir un cadre de référence pour une économie soutenable :

Pour moi, une perspective sociale honnête se doit de mettre en valeur les ressources minérales dans une perspective globale associée, entre autres, aux enjeux techniques (environnementaux et énergétiques principalement) et opérationnels (politique, administratif, gestion, compétences, disponibilité de la main d'oeuvre...). Cela restera d'autant plus urgent que l'héritage des cadres réglementaires restera contradictoire par rapport aux nouvelles réalités dont celui de la démographie, de la rareté des ressources, de la pollution cumulée et des changements climatiques. Cette perspective doit être radicale, c'est-à-dire être capable d'inscrire en profondeur dans les analyses un ensemble des variables utiles à l'élaboration d'un modèle prospectif et adaptatif de gestion intégrée de nos ressources naturelles. Si on peut aussi concevoir l'interaction entre les différents secteurs de développement. J'ai la mauvaise impression que l'agenda est déterminé à l'avance selon les humeurs des groupes d'intérêts économiques qui n'ont pas la volonté de composer avec la réalité historique et culturelle des peuples du Québec. L'environnement, les Premières Nations et les petites collectivités éloignées sont laissés de côté. Je ne vois pas comment le gouvernement entend assurer les besoins des générations futures alors qu'il met à la disposition toutes ses ressources pour répondre essentiellement aux exigences des pays les plus disposés à extraire notre sous-sol. Il faut réfléchir sur l'impact de l'économie mondiale actuelle et particulièrement aux règles qui nous amènent dans une logique de liquidation aux plus offrants. La loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi de la nature mais elle est considérée comme telle par nos gouvernements. On pourrait au moins se réserver le droit d'y réfléchir ! Dans cette réflexion, il faudra relire, entre autres, les idées des premiers penseurs de l'économie. L'économie fondée sur la spéculation nous éloigne des bonnes pratiques de gestion de notre patrimoine naturel. Il y a des perspectives incompatibles et dangereuses pour nous et les générations à venir dans la logique d'une économie axée sur la croissance infinie. Si j'ai bien compris la pensée des premiers économistes, l'économie doit reposer sur la livraison de biens et services à partir d'un prix fondé sur les conditions de l'offre principalement. C'est-à-dire, les conditions du milieu naturel (rareté, distance, climat, sol, patrimoine naturel, fragilité), ensuite selon les capacités des travailleurs, artisans, entrepreneurs (temps de travail, conditions...) et seulement ensuite selon la demande. C'est-à-dire, selon la valeur d'usage pour les consommateurs (considéré selon un gradient établi selon la nécessité). Dans ce contexte, chacun peut compter sur un minimum irréductible pour satisfaire ses besoins de base. Aujourd'hui l'économie est devenue une réponse aux

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

besoins inassouvis des exploiters, investisseurs et financiers. Il existe d'autres modèles économiques que celui imposé par les pays industrialisés et on devrait s'en inspirer. Dans le contexte du gouvernement, on justifie le statu quo favorable à l'industrie minière pensé selon des conditions centenaires. La dette et la crainte de la perte de la note de crédit ne justifie pas le statu quo. La logique même de l'économie mondiale repose sur l'endettement. Même si le Canada figure parmi les meilleurs au niveau du contrôle de sa dette. Il est en retard en matière d'environnement, de respect des droits envers les Premières Nations, d'écart de richesse entre les pauvres et les riches... Le nombre d'enfant dans la pauvreté ne cesse d'augmenter. Cette dette a été générée par des cadres règlementaires fiscaux, trop permissifs, peu imputables et de plus en plus centré sur la spéculation. Le contrôle de la dette ne signifie pas le contrôle de son avenir.

*«Beaucoup ne font rien,
Beaucoup ne font rien et le font,
Et le font très bien»
Tricomachine, automne 2009*

L'équité :

Malgré les beaux discours et malgré les changements apportés par la révolution tranquille, les iniquités n'ont cessé d'augmenter. L'héritage des 600 parcs à résidus miniers de plus de 1,2 milliard s'inscrit dans cette logique. Et que penser des 50 000 sites, décimés un peu partout au Québec et contaminés principalement par les hydrocarbures! Ajoutez à cela un gouvernement aux prises avec une dette de plus de 250 milliards qui augmente de 17 milliards par année. Cela met en échec la plus part des efforts de redressement tant pour l'émergence d'une économie responsable et équitable que pour en arriver à une saine gestion de notre patrimoine naturel. Cette dette est venue réduire à néant les tentatives de développement durable. Avec l'élan actuel de nos politiques, notre dette environnementale croît plus rapidement que notre dette économique. Le cadre de référence sur lequel le gouvernement prend ses décisions m'apparaît de tout évidence, biaisé et caduc. L'enjeu ne consiste pas seulement de partager la richesse entre nous mais aussi à assurer une gestion soutenable qui tienne compte de la réalité sociale et environnementale en dehors de nos frontières. Il est de la plus haute urgence de penser autrement l'avenir des populations du Québec que par les deux seules variables qui dominent sa conduite,

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

c'est-à-dire la création de richesse et l'emploi. Il existe d'autres valeurs sur lequel peu reposer une société. La participation des citoyens peut être mise à contribution selon d'autres paramètres sociaux. Des valeurs qui assureraient la participation de tous les citoyens à toutes les étapes de leur développement, sans y exclure la possible autonomie culturelle, sociale, alimentaire, économique, juridique... L'État devra muter en quelque chose qui lui fera quitter sa trajectoire d'agent de développement économique. Les mines comme les autres filières d'activités doivent être régulées en fonction d'une coordination débattue collectivement et tendre vers le consensus, d'une bonne surveillance des pratiques, de la sécurité et d'une distribution équitables des richesses. Certaines Premières Nations proposent le Respect, la Participation, l'Entraide et le Partage comme valeurs sociales de développement. Il faut se souvenir que ces valeurs ont aussi été partagées par nos ancêtres lointains sans quoi les conditions de survie étaient réduites à néant. Sans valeurs communes, il ne peut y avoir d'actions libres et ordonnées qui puissent durer. Chapais, ma ville figure parmi les villes les plus pauvres du Québec pourtant l'industrie minière s'y est enrichie pendant plus de 40 ans.

« Faut pas payer toute la facture
C'est ben mauvais pour l'intérêt
C'est ben mauvais »

Vigneau, 1968

La création de richesse ou comment décider d'avance des projets sur le dos du patrimoine collectif:

Au Québec, il s'est créé des communautés d'intérêts qui divisent les communautés d'appartenance à leur milieu de vie. De toute évidence, les principales firmes (particulièrement les très grosses) au service des minières et des forestières y ont fortement été mises à contribution. Elles ont adoptées unanimement la création de richesse comme valeur étalon pour l'avenir du Québec. Ayant participé à un grand nombre d'audience publique du type BAPE, j'ai observé que lorsqu'il y avait conflit entre les intérêts financiers et les enjeux environnementaux ou sociaux, les firmes étaient incapables de démontrer l'équilibre entre les trois sphères du développement durable. Aucune n'a été capable de monter le poids relatifs des actions entre l'environnement, le développement social et l'économie. Il s'ensuit une logique de gestion du risque surtout celui de ne pas se faire prendre face aux irrégularités. Pour les professionnels membres d'un ordre professionnel ils ont escamoté l'intérêt du public pour des intérêts autres en

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

prétextant la loyauté envers l'organisation et la conformité aux procédures internes (bien entendu ils ne sont pas tous dans cette situation mais ils ont une forte tendance à confondre la conformité de l'éthique). La création de richesse crée un biais dans le choix des paramètres sous études y compris pour la sélection des experts sur le terrain. Il en est de même dans la hiérarchisation des orientations de travail et même dans le choix des sujets de recherches universitaires. Faut-il reprocher aux universitaires cette stratégie pour augmenter leurs chances de financement alors que les gouvernements coupent les budgets à la recherche ? Notre gouvernement veut-il vraiment connaître la vérité sur les impacts de nos pratiques industrielles ? Les firmes envoient sur le terrain des professionnels juniors qui ne sont pas en mesure de détecter les éléments les plus fragiles du milieu (des communautés et de la nature). Lors de la compilation et des analyses synthèses, les juniors n'ont pas de droit de regard sur les conclusions, même si c'est eux qui ont passé le plus de temps sur le terrain. Le protocole de saisie de données est respecté mais pas pour protéger l'environnement et les intérêts des autres (Il y a une différence entre un inventaire et l'analyse de cet inventaire pour comprendre les phénomènes complexes d'autorégulation et d'adaptation des écosystèmes exploités.). Il y a une coupure dans la ligne hiérarchique de ces organisations entre les effectifs de terrains et les hauts gestionnaires. De plus, les projets sont compartimentés de manière à ce que seulement un minimum d'effectif puissent avoir une vue d'ensemble (Le même principe avait été utilisé pour fabriquer la première bombe nucléaire). Cela permet de rédiger les conclusions sans les encombrer des collègues qui ne partageraient pas le même point de vue. Les sections délicates qui pourraient faire l'objet de réprimandes de la part des ordres professionnels sont laissées à des cadres non membres d'ordres professionnels et, dans le cas de la fonction publique elles sont traitées directement par les directeurs régionaux. Tous justifient leurs actes en fonction de l'intérêt public. De plus, dans le cas de la fonction publique, les professionnels utilisent le droit de réserve à pléthore. Les conclusions politiques reliées aux études d'impacts publiques sont soit décidées d'avance ou accommodées d'avance. Cela est particulièrement vrai depuis les 15 dernières années, période où l'économie du Québec s'est mondialisée murs à murs. Il y a de l'intérêt commun de changer cette pratique. Il faut se questionner sur l'efficacité réelle des modèles de gestion hiérarchique surtout lorsqu'il est question de ressources naturelles publiques. Je crois que les défis auxquels nous faisons face ont plus de chance de trouver une issue avec une gestion horizontale. Les projets s'en trouveront plus intelligemment conçus grâce à une à une participation dynamique plus cohérente du personnel. Au début, cela peut prendre plus de temps mais comme m'on amie Maude le répète souvent : «Prendre son temps est la meilleure façon d'aller plus vite».

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

"Il mentait en riant/tout l'monde était content"

Paul Piché, 2010

La neutralité :

La neutralité face à la création de richesse n'existe pas. D'ailleurs elle n'existe pas de manière absolue dans aucune activité humaine. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas y aspirer. La recherche de la vérité est la seule manière de garder un contact avec la réalité. Cette recherche doit aussi considérer les enjeux qui concerneront les générations à venir. Dans la réalité, sur le plan sémantique, la création de riches est un slogan passe partout tant en gestion, en administration qu'en politique. Cela a été créé pour principalement préserver un climat de confiance. Elle est sacralisée comme une loi de la nature que personne ne peut modifier. On peut transformer la richesse, distribuer la riches mais on ne peut pas créer de la richesse. Comme mon ami Henri le dit souvent : *«La richesse est déjà là, c'est la nature qui l'a mise à notre disposition»*. La création de richesse est en réalité des dividendes réalisés sur la nature et les humains. Cela ne doit pas être considéré comme une valeur sociale mais comme une conséquence d'actions entreprises. En réalité, c'est un critère de performance pensé par et pour les exploités. Pour ces groupes, l'emploi (son alter) est un indicateur parmi d'autres pour guider les décisions afin de *«maximiser les profits et nationaliser les dégâts et les pertes financières»* (Desjardins, 1999). Lorsque les arguments ne tiennent plus, l'enjeu des emplois devient alors rapidement un golem. On met alors fin à tout débat en profondeur.

Des exemples entourant l'absence d'éthique :

Dans mon cours de politique forestière (1987) Marcel Lortie de l'UL disait que le gouvernement consultait 3 ou 5 présidents d'entreprises forestières pour s'assurer de l'acceptabilité des changements pour eux avant de modifier la loi sur les forêts de l'époque (avant 1987). Je me demande s'il en a été ainsi pour la mise à jour de la loi sur les mines ? Si c'est le cas, cette pratique a empêché d'avoir les plus hauts standards et est responsable de la création d'un grand nombre de sites orphelins. L'ensemble des cadres réglementaires doit être revu et corrigé pour nous préparer à des changements brusques et imprévisibles qui affecteront nos vies dans chacune de nos habitudes. La présente loi sur les mines devra elle aussi être revue. L'industrie minière profite d'un avantage outrancier par rapport aux autres secteurs d'activités. Si les changements ne

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

sont pas apportés, elle ne sera plus qualifiée pour vendre son expertise dans bon nombre de pays (En exemple, une partie de l'industrie canadienne aux abords du fleuve et des Grands lacs a été disqualifiée par rapport à leurs homologues américains. Elles ont perdues des marchés que se chiffre en milliard, due aux critères plus sévères du côté américain. Le gouvernement canadien avait opté pour une approche volontaire.) Plusieurs des pays industrialisés ont modernisés leurs lois plus rapidement que nous. La crédibilité de cette industrie est présentement remise en question. Une part de ses difficultés lié au financement provient de la perte de sa crédibilité.

L'été dernier l'Abitibi-Témiscamingue a proposé une réflexion régionale sur le thème : *S'outiller pour s'adapter aux changements*. Bien que certains sujets ont été omis, je crois que ce thème deviendra aussi populaire que la notion de développement durable. Il en sera ainsi graduellement ou par bons selon les surprises que les changements climatiques apporteront. Malgré les avertissements du groupe Ouranos, les normes de construction de digues n'ont pas été actualisées à la hauteur des risques qu'elles font courir autour d'elles. Les minières ne sont pas du tout prêtes à faire face à ces imprévues. Elles s'en dodelinent, leurs dirigeants ne seront plus là pour réparer les pots cassés. Au nord de l'Ontario, les cris ont exigé que les cadres supérieurs soit aussi imputables que leurs organisations respectives, particulièrement pour les questions de surveillance et de dommages associés à l'environnement. Dans ce cas, si l'entreprise se met en faillite, il sera possible d'aller chercher les actifs des dirigeants fautifs. Il n'y a pas eu d'incidents importants dans tous les projets soumis à cette règle depuis son entrée en vigueur.

*"La morale de l'histoire, voulez-vous-ti la savoir ?/
C'est qu'on dénonce seulement ceux qui sont pas épeurants/
Attache ta tuque avec d'la broche/
Ton père est un croche"*
Mes Aïeux, 2004

Penser un cadre global de mise en valeur avec des ressources limitées:

Pour moi une chose est claire, les sociétés qui persisteront à extraire les ressources à partir de stratégies qui font appeller à la domination, la colonisation, la surexploitation, la pollution et le gaspillage vont se fragiliser plus que les autres. Les dépotoirs du monde contiennent suffisamment de métaux pour combler les besoins mondiaux en métaux

Pour une société écologique solidaire !

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

pour les dix prochaines années. Cette information m'a été transmise par un géologue résident de Val d'Or et elle mériterait d'être documenté.

Pour entrevoir une issue acceptable, il faudra définir un rapport respectueux et équilibré avec la nature. Nous devrions aussi entretenir des rapports honnêtes avec les sociétés et les citoyens de d'autres cultures. Le Québec, n'est pas un exemple à suivre en matière de développement durable. Trois terres seraient nécessaires si tous les pays suivaient notre exemple. Nous consommons le capital de la terre depuis le milieu des années 80. Après 30 ans de dissertations sur le développement durable, aucune région ou ville n'a encore fait la démonstration que les cadres réglementaires actuels permettent de véritablement d'entrer dans l'ère du développement durable soutenable pour la nature et les collectivités qui en vivent ou qui y vient. Il faut penser à un cadre globale de développement qui pourra composer avec les nécessaires efforts de décroissance de certains secteurs (énergie, transport et spéculation des terres agricoles...) et d'une occupation soutenable et bien distribuée sur le territoire du Québec. Cela devra se faire en fonction des capacités et fragilités des écosystèmes présents et des populations qui l'habitent. L'empreinte écologique d'une mine se joue selon une période glaciaire. Il faut en tenir compte. Le financement à risque de cette industrie est présentement justifié due au contexte de la dette. Cela n'est plus acceptable si on considère l'état actuel de la planète. Le gouvernement doit indiquer une direction précise, sans ambiguïté pour les investisseurs et pour les citoyens ET qui reconnaît les limites et fragilités de notre patrimoine naturel.

L'actuelle proposition du projet de loi sur les mines doit à cette étape être modifiée et acceptée pour éliminer ses trois plus grandes injustices envers les populations du Québec. Il y a son caractère de domination par rapport à la nature et à toutes les autres sphères d'activités, son incapacité à minimiser les impacts sur l'environnement et ses inévitables retombées en considérant aussi la part qui doit être réservée pour les générations futures. Le gouvernement devrait créer un fond de soutien, prélevé à même les profits sur l'extraction et la transformation de nos ressources naturelles, afin de soutenir les communautés et citoyens aux prises avec les menaces des projets d'extractions et de transformation de nos richesses naturelles. Si un promoteur part parce que nos règles de vie sont trop exigeantes pour lui, la richesse sera toujours là et sera là pour un meilleur partenaire respectueux des nouvelles règles.

"Purger moi de ces lois qui nous blesses depuis tant d'hiver"

Nin sibicêc, **Archambault, 2013**

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

L'éthique :

Les populations du Québec sont aux prises avec des problèmes grandissants plus rapidement que leurs solutions. Ils sont aussi devenus extrêmement compliqués à résoudre. Mon ami Doris aime bien dire que la nature est complexe mais que l'humain lui est compliqué. La différence entre les deux est qu'il est possible de comprendre la nature. La complaisance étatique, sa lourdeur administrative non justifiée et la perte du sens du devoir détaché d'intérêts sont responsables de cette situation. On entretient volontairement une confusion entre l'éthique et la conformité. Caché derrière ses propres rapports et analyses, pendant 30 ans le Québec a refusé d'admettre qu'il surexploitait ses forêts. Avant, c'était la même situation pour les pêches. Ce n'est que face aux pressions sociales et l'épuisement des ressources qu'il accepta de réaliser des études indépendantes qui démontra que notre ressource était liquidée à bas prix avec des mauvaises pratiques et que le MRN était à le valet de service de l'industrie (interprétation personnelle). Être conforme ne signifie pas que les intérêts des uns et des autres sont respectés, surtout lorsque d'une manière ou d'une autre l'industrie a été partie prenante, directement ou indirectement, de la rédaction des règles de conformité.

Les choses se répètent, les promesses de changement affluent. Pourtant et pourtant, les codes d'éthiques abondent. Dommage, le gouvernement avait lancé à l'automne 2002 une étude indépendante sur le thème de *l'Éthique et hiérarchie dans l'administration publique québécoise*. Dans les foulés des PPP et sous le nouveau régime Libéral, les conclusions sont tablettées comme plusieurs autres initiatives. Un autre exemple : Un peu après 2002, dans la foulée du Sommet mondial sur le développement durable, Rémy Trudel, panéliste au premier colloque autochtone sur l'environnement répond à ma question face au problème forestier devant plus de 200 participants (principalement composé de membres des Premières Nations) sur l'inertie du PQ pendant ses périodes au pouvoir. Une réponse brève, «Un manque de courage politique face à d'autres enjeux politiques.». Je présume qu'il sous entendait surtout les enjeux liés aux conditions gagnantes pour la souveraineté. Voici un autre exemple lié à l'éthique. En 2008, dans une rencontre fermée du feu Programme forestier des Premières Nations du fédéral, je questionne Guy Chevette sur les mauvaises pratiques forestières. À la solde du Conseil de l'industrie forestière du Québec, et rouge de colères suite à mes quelques arguments historiques et statistiques, il ne trouve aucune réponse autre que de dire «les forêts repousseront» et «que l'état actuel des forêts est d'avantage causé par un manque d'investissement à l'aménagement de la part du gouvernement que des

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

mauvaises pratiques de la part de l'industrie». Silence dans l'assistance, personne se portent à la défense de cet ancien député. La liste serait longue, aussi longue que le nombre de catastrophes environnementales connues à ce jour et réalisé sous la houlette des différents partis qui se sont succédés.

Revenons aux mines, milieu des années 1990, je me trouve dans la situation ou suite à la vente pour 1\$ de mon entreprise en aménagement forestier à mon principal compétiteur (parce que je refuse de me prêter au jeu des ristournes dans les soumissions faites par l'industrie forestière pour des travaux sylvicoles de l'époque). Sans emplois, je sollicite mon père pour un emploi temporaire dans les mines. Quelques semaines plus tard, après l'examen des entrevues, je suis assied devant le médecin qui doit me passer un médical pour un emploi comme mineur. Ce dernier, sous contrat avec l'entreprise minière (très florissante à l'époque) et ami de la famille, me regarde avec un air solennel et me dit ceci : Yvan, «... Tu sais (moment de silence), pour avoir un avenir, pour gravir les échelons, tu dois apprendre une chose». (Silence) Tu dois apprendre à fermer ta gueule ! Sans quoi tu n'as pas d'avenir.» Ma réponse fut brève et polie. «Croyez-moi, c'est la dernière chose que je ferai si je suis au fait d'une injustice». Deux mois plus tard, je suis devenu représentant des travailleurs pour défendre leurs demandes. Mon séjour avait duré deux ans, jours pour jours. Sans tombés dans les généralités, deux ans dans les mines c'est drôlement suffisant pour comprendre la principale règle du jeu. C'est-à-dire, la loyauté envers ce genre d'entreprise passe aussi par le silence face aux irrégularités. Un beau ménage est fait systématiquement avant chaque visite d'inspecteurs, qu'ils soient de la santé sécurité au travail ou de l'environnement. Si l'industrie minière offrait à tous ses employés une amnistie pour parler ouvertement de ces irrégularités, le publique se rendrait compte de la nécessité d'une enquête publique à la hauteur de celle de la présente Commission Charbonneau, et ce serait une question de santé publique. Il y a aussi des dépotoirs sous terrain dans nos mines abandonnées ! Selon un rapport du ministère de l'environnement (Gouvernement du Québec, 2012, Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec, 1999-2008), 25% des lacs de l'Abitibi seraient contaminé par les activités industrielles. Ils seraient principalement contaminés par les activités minières. Dans le nord, les lacs présentent des caractéristiques qui les fragiliseront encore plus. Des normes particulières de rejets doivent être considérées. Dans les mines, il faut distinguer la conformité des rapports de leurs pratiques. Tant que le gouvernement, ne donnera pas les ressources suffisantes au ministère de l'environnement pour vérifier en aval le travail fait, l'industrie continuera à s'en tirer à bon compte. Mon hypothèse est que le laxisme de l'État face à l'environnement a fait en sorte que les meilleures entreprises minières

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

ne sont pas actuellement à l'œuvre. Sans entrer dans les généralités, il en est ainsi pour les meilleurs investisseurs, les meilleurs administrateurs, les meilleurs gestionnaires et les meilleurs travailleurs (on ne peut exiger à ce dernier groupe la même part de responsabilités que les autres). Il s'en suit un climat de complaisance entre les acteurs du début des études, de leurs mises en œuvre, de leurs fermetures jusqu'à leurs restaurations. Si on s'avance fermement à faire respecter les cadres réglementaires, il s'en suivra une sélection naturelle. Plusieurs tomberont mais les meilleures exigences permettront à d'autres de prendre leur place.

"L'éthique c'est l'esthétique du dedans"

Pierre Reverdi, 1936

L'intelligence et le courage :

Des exemples de courage il y en a. Je pense au peuple Cri du Eeyou Istchee qui refuse le projet d'exploration pour l'extraction de l'uranium. Cela est une preuve d'intelligence, de courage et de respect pour les générations à venir. Je pense à un maire de la Baie des Chaleurs qui demande de protéger ses eaux souterraines de l'exploitation du pétrole. Je pense aux populations du Bas-St-Laurent qui se sont soulevés contre l'exploitation des gaz de Schistes. Nous voyons qu'en ce moment une opposition se prépare contre le transport de pétrole brut. Je pense à tous les collectifs, un peu partout au Québec prêts à défendre leurs valeurs pour rendre possible une société écologique et respectueuse des générations à venir. Ces groupes sont déjà disposés à des changements radicaux. Ils sont en croissance et cela se poursuivra.

L'environnement sera méprisé et restera l'enfant pauvre du développement «pas *en-durable*» tant et aussi longtemps que l'État refusera de faire preuve d'intelligence, de courage et de sensibilité. Le projet de loi sur la table n'est pas parfait. Il doit donc être perfectible dans des temps raisonnables. Il doit permettre une meilleure démocratisation de sa gestion, être développé et mis à jour périodiquement pour tenir compte des plus hauts standards environnementaux. Il doit imputer autant les entreprises que les cadres sous leur gouverne. Il doit responsabiliser les investisseurs sur les risques et dommages. Les avantages gouvernementaux (subventions, prêts...) doivent être éventuellement conditionnels aux résultats liés à la 2^e et 3^e transformation des métaux sur place et on doit mettre en place un Géologue en chef dans un délai raisonnable tout comme l'avait proposé l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue. Même si le vice-président aux Affaires publiques de la minière Stornoway, Ghislain Poirier n'a pas tout à fait tort en

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

disant dans le Devoir du 18 septembre 2013 : « Notre créneau est l'exploitation minière. Nous sommes des mineurs ; est-ce qu'on demande au producteur de blé de produire du pain ? ». Cependant, il omet de dire qu'ailleurs dans les pays industrialisés la 2^e et 3^e transformation se pratique beaucoup plus qu'au Québec. Il y a un bout de chemin à faire des deux côtés. Il faut s'inspirer du travail fait à Barrette-Chapais et à Chantier Chibougamau pour comprendre le processus de transformation de ces deux usines. Faire plus avec moins, un jour ou l'autre, il faudra bien s'inscrire dans une pensée de la limite car la terre ne croît pas proportionnellement à nos excès. Il y va de notre survie à tous.

Voilà, je répète depuis trente ans, quelque chose que d'autres avant moi avaient répété. « Plus ça change, plus c'est pareil ». La suite nous dira si la même histoire se répète ! Je suis conscient aussi, comme me l'a fait remarquer ma conjointe de la nécessité de faire la part des choses : « Il ne faut pas seulement se préoccuper de la terre que nous laisserons en héritage à nos enfants mais aussi des enfants que nous laisserons en héritage à la terre ». C'est donc maintenant que nous devons préparer le changement, dans les pratiques et dans l'esprit des gens.

Je ne suis pas contre l'industrie minière, j'en veux à des cadres réglementaires inadéquats, des ressources insuffisantes pour les officiers du gouvernement et contre les mauvaises pratiques sans conséquences. Mon père a connu une carrière brillante dans les mines mais lorsqu'il avait l'occasion, il s'est toujours montré indigné des mauvaises pratiques et des mauvais traitements envers les travailleurs. Sans formation universitaire, il a formé des dizaines d'ingénieurs sur les bonnes pratiques. Mes études universitaires ont été principalement payées grâce aux emplois d'été que j'ai pu avoir dans les mines. La contribution de l'industrie à la qualité de vie quotidienne des citoyens est nécessaire. Il faut simplement concilier qualité et pratique.

*"Le monde ne vous attend plus/
il a pris le large/
Le monde ne vous entend plus/
L'avenir lui parle. "*

Gaston Miron, 1996

«Tant vaut le village, tant vaut le pays» Jurdan, 1984:

Chapais, est une ville remarquable avec une population qui a survécue à bien des épreuves. Le plus difficile pour son redressement est l'absence de considération pour

Pour une société écologique solidaire !

Consultations particulières : Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

accompagner des communautés comme elles dans un contexte d'éloignement et de cycles économiques au rythme de la spéculation sur les ressources naturelles. Si le Québec désire occuper son territoire nordique de manière soutenable et dans le respect des Premières Nations et des enjeux environnementaux, il faudra bien plus que des bouts de routes. Il faudra penser autrement le développement et particulièrement celui du Nord. Bons nombres de villes ou petite localités pourraient mieux s'en sortir s'il y avait une formule de péréquation pour équilibrer les salaires avec ceux des autres secteurs. Lorsque les projets arrivent, il s'ensuit un exode des résidents et de la main d'œuvre qui ne peuvent se qualifier selon les exigences des mégas projets. Il survient un clivage sur les conditions de vie et une impossibilité de survie pour les petits entrepreneurs et commerçants. Ce sont les plus importants qui se fragilisent pour maintenir les services de bases malgré les cycles sur les ressources naturelles. Le nord c'est un pays, il ne pourra être aux mêmes conditions que le sud. La loi sur les mines devra aussi en tenir compte.

"Osons le changement !"

Ville de Chapais, 2013

Bien à vous, merci



Yvan Croteau, Au pays du Eeyou Istchee Baie-James, Chapais

Originaire de Val d'Or, Activiste en environnement depuis 1982, Ingénieur forestier depuis 1989, Collaborateur des Premières Nations depuis 1999, Travailleur autonome depuis 2002, Nouveau résident de Chapais depuis décembre 2012, Papa de neuf enfants, végétarien.